Ecrit par Echo du Mardi le 4 août 2021

Villeneuve-lès-Avignon : une aide pour l'achat d'un piège à moustique



Compte tenu du développement du moustique tigre dans le département du Gard et des risques sanitaires induits, la ville de Villeneuve propose une subvention pour l'acquisition d'un piège à moustiques tigres.

Cette participation financière s'élève pour un particulier à 50% du prix d'achat TTC du dispositif neuf dans la limite de 50€ (un dispositif par foyer). Pour une copropriété, elle s'élève à 30% du prix d'achat TTC du dispositif neuf dans la limite de 300€.

Le bénéficiaire s'engage à fournir :
– La convention relative à l'attribution de la subvention, remplie et signée (document téléchargeable plus bas)

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 4 août 2021

– L'attestation sur l'honneur, remplie et signée (document téléchargeable plus bas)
– Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
– Une copie de la facture d'achat (postérieure au 20 mai 2021) au nom du bénéficiaire
– Un RIB au nom du demandeur.

Pour télécharger la convention relative à l'attribution d'une subvention pour l'acquisition d'un dispositif anti-moustique, cliquer ici.

Pour télécharger l'attestation sur l'honneur, cliquer ici.

L.M.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !